

CHARTRE INFORMATIQUE ET INTERNET

(valable pour la durée de la formation à la MFR)

Conditions d'utilisation du réseau informatique et Internet

L'établissement s'efforce d'offrir aux élèves, aux enseignants et à tout le personnel les meilleures conditions de travail en informatique : matériel, logiciels, réseau interne et Internet. L'ampleur de l'équipement et la complexité de sa gestion supposent de la part de chacun le respect de règles strictes de fonctionnement. Le non-respect de ces règles serait nuisible à l'ensemble de la collectivité.

ACCES AUX RESSOURCES INFORMATIQUES

DROITS DEVOIRS

Chaque usager se voit attribuer un compte individuel (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau local (intranet) ainsi qu'au réseau mondial (internet) et de disposer d'un espace de stockage d'informations personnel.

Respect du matériel et des procédures d'utilisation

Ce code est strictement confidentiel et l'utilisateur s'engage à ne pas le divulguer. Il sera tenu pour responsable de toute utilisation malveillante effectuée sous cette identification. De la même manière, il ne doit pas utiliser un code autre que le sien.

Le matériel informatique est fragile : il doit donc être manipulé avec précaution et dans le respect de certaines procédures à savoir:

- Fermer correctement les logiciels et le poste que l'on utilise.
- Ne pas effacer de fichiers autres que les documents personnels.
- Ne modifier en aucun cas la configuration des ordinateurs : il est notamment interdit de débrancher les bornes pour installer son propre portable (conflit d'adresses IP) ou d'installer ses propres logiciels sur les ordinateurs de l'école ou de chercher à altérer les installations faites sur le réseau.
- Faire appel à un professeur ou à un responsable en cas de problème sur l'ordinateur ou de doute quant à son utilisation.

RESPECT DES REGLES DE DEONTOLOGIE INFORMATIQUE

DROITS DEVOIRS

Accès à Internet et utilisation d'un point d'accès WIFI

La consultation du réseau Internet ne peut se faire que dans le cadre d'un cours ou d'un travail pédagogique. Cette utilisation doit se faire dans le respect de la législation énoncée dans cette charte.

Un point d'accès WIFI est disponible dans certains locaux. Le service étant dépendant du réseau internet lui-même, le service peut être interrompu à tout moment sans préavis.

L'utilisation de cette connexion s'opère sous votre responsabilité, notamment pour ce qui est de la sécurité et de la protection (antivirus) de votre matériel et du respect de la législation applicable en France.

Utilisation des imprimantes

L'impression d'un document ne se fait qu'avec l'accord et sous le contrôle d'un enseignant à condition que les documents imprimés ne comportent pas un nombre excessif de pages et soient en rapport avec un travail à effectuer pour la classe. Etant donné le budget limité de l'établissement, l'ensemble des travaux des élèves ne pourra être imprimé par ce dernier. L'impression doit systématiquement être précédée d'une mise en page et d'un aperçu avant impression afin d'éviter les tirages inutiles. En cas de problème d'impression il est inutile de cliquer à nouveau sur *Impression*. Les élèves devront demander tout de suite l'aide de l'adulte responsable.

Accès à la salle informatique pour les élèves

L'accès à la salle informatique ne peut se faire qu'avec l'autorisation d'un enseignant ou d'une personne susceptible d'assurer efficacement la surveillance de l'activité.

Utilisation de supports de stockages d'information

L'utilisation de tels supports (clé USB, lecteur MP3...) est autorisée afin de sauvegarder les travaux des élèves ou d'amener des informations nécessaires à un travail scolaire. Tout autre usage est exclu. L'établissement possède sur les postes son propre anti-virus mais il est fortement conseillé aux élèves d'utiliser un anti-virus personnel afin d'amener un support exempt de toute infection.

RESPECT DE LA LEGISLATION

DROITS DEVOIRS

Chaque usager peut accéder aux ressources numériques dont l'établissement est propriétaire et/ou qui sont libres de droit pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire. Les informations personnelles de chaque usager seront protégées, chaque usager pouvant demander à ce que sa vie privée soit respectée. Il sera demandé à l'usager ayant réalisé des productions son autorisation pour pouvoir les reproduire ou les publier. La correspondance privée de chaque usager est confidentielle.

Respect des lois qui s'appliquent à l'informatique et à Internet

- **En matière de propriété intellectuelle** : interdiction de copier, d'échanger et diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéos ou toute autre œuvre de l'esprit qui ne soit pas libres de droits depuis le réseau informatique de l'établissement.
- **En matière de droits de la personne** : interdiction d'utiliser le réseau informatique pour porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de divulguer tout renseignement ne vous concernant pas, de véhiculer des injures ou tenir des propos diffamatoires, obscènes...).
- **En matière de crimes et délits** : interdiction de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, homophobe, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogue, apologie de crimes...).
- **Le principe de laïcité** devra être impérativement respecté (aucune propagande religieuse ou politique ne sera acceptée).

Sanctions en cas de non-respect de la Charte

En cas de non-respect des obligations mentionnées dans la Charte, s'appliquent les sanctions normalement prévues dans le règlement intérieur, en fonction de la gravité de l'acte commis et d'une éventuelle récidive. S'y ajoutent des sanctions spécifiques comme l'interdiction temporaire ou définitive d'utiliser le matériel informatique de l'établissement.

Signature de l'élève
(précédée de la mention " lu et approuvé ")

Signature des parents
(précédée de la mention " lu et approuvé ")